



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 108208

Texte de la question

Mme Jacqueline Farreyrol interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les accidents de la circulation provoqués par des personnes âgées qui ne sont plus en pleine possession de leurs moyens. Elle souhaiterait savoir si une réforme du permis de conduire, ou du moins des aménagements, seraient envisageables pour introduire l'obligation de contrôle des compétences à la conduite à partir d'un certain âge.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Farreyrol](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108208

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4721

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)